COMMISSION DES ACTIONS SOCIALES ET CITOYENNES
PROCES-VERBAL

REUNION par mail du 06 OCTOBRE 2023

Présidence : CHEVALLIER Martine.

Présents : GALLE Philippe, GILLET Jean-Claude.

Assiste : DURAND Fabrice (Directeur Administratif)

1- DEMANDES CLUBS SERVICE CIVIQUE 2023-2024

La Commission prend connaissance de la liste des clubs candidats à l'accueil de Volontaire supplémentaires en Service civique pour la saison 2023-2024 et du nombre de postes demandés.

- E.S. LA VILLE AUX DAMES : +1
- LA RICHE R. +1
- A.S. MONTS : +2
- U.S ST MARTIN LE BEAU : +1
- U.S. ST PIERRE DES CORPS : +2
- S.A. ST AVERTIN : +1
- C.S.T. VEIGNE : +1

Soit 9 postes au total.

Compte tenu du nombre de poste de Volontaires attribués par clubs en la réunion du 07 juillet 2023,
Après consultation des clubs, compte tenu des postes qui vont rester vacants aux dires des clubs qui se sont vus attribuer un certain nombre de postes :

- AVOINE O.C.C. : 1 poste vacant (2 postes au lieu de 3 demandés)
- BOUCHARDAIS A.F. : 2 postes vacants (0 poste au lieu de 2 demandés)
- GATINE CHOISILLE : 1 poste vacant (2 postes au lieu de 3 demandés)
- LOCHES A.C. 1 poste vacant (2 postes au lieu de 3 demandés)
- TOURS F.C. 1 poste vacant (4 postes au lieu de 5 demandés)
- VAL DE CHER F.C. 2 postes vacants (0 poste au lieu de 2 demandés)

Soit 8 postes au total.

La Commission réactualise le tableau d'attribution des postes (cf.annexe) et ne peut accéder à ce jour aux demandes de MONTS A.S. pour son troisième poste.
Si des postes dans les clubs venaient à se libérer, ce club serait recontacter.

2- CAHIER DES CHARGES SERVICE CIVIQUE 2023-2024

La Commission établit le cahier des charges pour les clubs d'accueil avec les orientations suivantes :

- Tuteur formé au module « découverte du rôle de tuteur » (1 journée) depuis moins de 3 ans. Une session est prévue au District fin septembre.
- Formation obligatoire au PCS1 pour les Volontaires non formés depuis moins de deux ans.
- Formation obligatoire à la F.C.C. (Formation Civique et citoyenne à pour chaque Volontaire

- Formation obligatoire à l'animation et à la gestion du P.E.F. (3 dates proposées)
- Remise du Bilan nominatif en fin de mission pour chaque Volontaire
- Réalisation de 15 actions P.E.F. (Programme Educatif Fédéral) pour le compte du club à raison de 2 actions par mois.
- Réalisation d'une action citoyenne pour le compte du club à choisir parmi celles proposées par le dispositif fédéral Marquer Demain :
    - Gestes qui sauvent,
    - Octobre Rose,
    - Téléthon
    - Stade sans tabac
    - Collecte de vêtements et denrées alimentaires.
- ou Réalisation d'une action de promotion d'une nouvelle pratique de football (futnet ou foot en marchant ou Foot Adapté). Cette action « nouvelle pratique » doit se faire en collaboration avec le District d'Indre-et-Loire dans le cadre du développement de ces pratiques.
- Adhésion au dispositif Puissance foot d'accompagnement scolaire si accueil de 3 volontaires et plus.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 44 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts : - dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification ou publication.

Martine CHEVALLIER

Présidente

Annexe : Nombre de poste de volontaire Service Civique attribués par club (Total demandes)

Clubs	**Nombre de poste attribués**	**Commentaires**
AMBOISE A.C.	3	Adhésion à prévoir à Puissance Foot ou à Atout jeunes
AZAY-CHEILLE S.C.	2	
AVOINE O.C.C.	2	Adhésion déjà effectuée à Puissance Foot
CHANCEAUX A.S.	2	
CHAMBRAY F.C.	2	Non respect des obligations 2022-2023
CHARGE E.S.	2	
FONDETTES A.S.	1	
ETOILE VERTE F.C.	1	
GATINE CHOISILLE FC	2	Adhésion à prévoir à Puissance Foot ou à Atout jeunes
JOUE F.C.T.	5	Adhésion déjà effectuée à Puissance Foot
JOUE PORTUGAIS U.S.	2	
LA RICHE R.	3	Non respect des obligations 2022-2023
LA VILLE AUX DAMES E.S.	2	Non respect des obligations 2022-2023
LOCHES A.C.	2	Adhésion à prévoir à Puissance Foot ou à Atout jeunes
LOIRE ET VIGNE U.S.	2	
NOTRE DAME D'OE E.S.	1	
MONTBAZON U.S.	2	
MONTLOUIS F.C.	3	Adhésion à prévoir à Puissance Foot ou à Atout jeunes
MONTS A.S.	2	
OUEST TOURANGEAU F.C.	1	Non respect des obligations 2022-2023
RENAUDINE U.S.	2	
REIGNAC-CHAMBOURG V.I.	1	
RICHELAIS J.S.	1	
ST AVERTIN A.S.	3	

ST CYR E.B.	5	Adhésion déjà effectuée à Puissance Foot
ST MARTIN LE BEAU U.S.	1	
STE MAURE F.C.	1	
ST PIERRE U.S.	2	
TOURS A.C.P.	3	Adhésion à prévoir à Puissance Foot ou à Atout jeunes
TOURS FC	4	Adhésion déjà effectuée à Puissance Foot
TOURS SUD A.S.	2	Non respect des obligations 2022-2023
VAL DE VEUDE E.S.	2	
VALLEE VERTE E.S	1	
VEIGNE C.S.T.	2	
DISTRICT 37 de FOOTBALL	2	2 postes demandés au titre du Foot d'Animation et des nouvelles pratiques.
TOTAL	**74**	